

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
de Nalcor Energy Marketing Corporation
(« NEMC »)**

Réponse 6.2

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

Rencontre du 22 avril 2016 – Planification du réseau de transport d'Hydro-Québec

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4.

ET: **PARTICIPANT/CLIENT:** _____

REPRÉSENTANT: _____

Ci-après « Participant ».

ATTENDU que le 22 avril 2016, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (ci-après, le « **Transporteur** ») tient une rencontre ayant pour objet le processus d'information et d'échanges sur la planification de son réseau décrit à l'Appendice K des *Tarifs et conditions des services de transport* ;

ATTENDU que lors de cette rencontre, le Transporteur transmet sous pli confidentiel des présentations écrites qui contiennent les informations confidentielles suivantes : schémas de liaison, capacité de centrales, état des équipements de transport, information liée aux transits (ci-après, les « **Documents confidentiels** »);

ATTENDU que le Transporteur demande au Participant un traitement confidentiel des Documents confidentiels;

ATTENDU que le Participant souhaite consulter et obtenir les Documents confidentiels;

ATTENDU que le Transporteur, dans le contexte de la rencontre précitée, consent à divulguer de façon restreinte au Participant par le biais de son représentant (ci-après, la « **Personne autorisée** »), le contenu de ces Documents confidentiels en considération des engagements décrits ci-dessous;

ATTENDU que le Transporteur mettra à la disposition de la Personne autorisée une copie des Documents confidentiels, selon les conditions prévues aux présentes.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- 2) L'accès aux Documents confidentiels est restreint à la Personne autorisée identifiée en rubrique des présentes. Après avoir obtenu l'autorisation du Transporteur, la Personne autorisée peut permettre l'accès aux Documents confidentiels à un autre membre du Participant.
- 3) La Personne autorisée ne doit utiliser les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre de la rencontre précitée, sans en dévoiler publiquement le contenu.

- 4) Aucune reproduction de quelque nature que ce soit desdits Documents confidentiels n'est permise.
- 5) La Personne autorisée doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que les Documents confidentiels soient sous son contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les Documents confidentiels devront être détruits sur demande du Transporteur.
- 6) Les successeurs, les mandataires, les préposés et ayants droit de la Personne autorisée, ainsi que leurs mandants, sont liés et tenus de respecter le présent engagement.
- 7) Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période de cinq (5) ans à compter de cette date.

ENGAGEMENT SOLENNEL

Je, soussigné, _____, Personne autorisée par le Participant demande l'accès aux Documents confidentiels remis par le Transporteur et je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la remise des Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre de la rencontre précitée;
- b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués par la remise des Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation du Transporteur;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la remise des Documents confidentiels.

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce 22^{ème} jour du mois d'avril 2016

Signature : _____

Nom :